



ccc
HHH
Solidarité
PAYSANS
LORRAINE

Rapport d'activités
2017

Sommaire

Edito	p. 5
Plus de 120 personnes accompagnées en 2017	p. 6
Des exploitations tournées vers l'élevage et les activités de diversification	p. 8
Attentes exprimées et difficultés observées	p. 10
Contenu des accompagnements	p. 11
Devenir des accompagnements	p. 12
Les rencontres d'accompagnés	p. 13
Les Règlements Amiables Judiciaires	p. 14
Les partenariats « accompagnements »	p. 15
L'équipe des accompagnateurs : formation et renouvellement	p. 16
L'endettement : ressenti et accompagnement	p. 17
Commission finances	p. 18
Notre action 2017 sur la communication	p. 19
SOLIDARITE PAYSANS Grand Est	p. 20
SP LORRAINE et le réseau national	p. 21
Nos perspectives 2018	p. 22

25 ans après : gardons le cap !

En 1993, l'association SOS Agriculteurs en Difficulté 88 voyait officiellement le jour. Devenue Solidarité Paysans Lorraine, l'association a connu d'importantes évolutions en 25 ans d'activités.

Sur le plan interne, citons par exemple l'extension régionale, l'accroissement de l'équipe des bénévoles, l'embauche de salariés, et la construction de partenariats avec certaines institutions.

Sur le plan extérieur, nous avons constaté la complexification des situations des personnes accompagnées, aggravée par une conjoncture floue et inquiétante.

Au-delà de ces évolutions, subies ou souhaitées selon les cas, nous avons su garder le cap. Le bilan de notre activité 2017 est là pour le confirmer. Notre quotidien reste bien l'accompagnement de personnes en difficulté, en leur garantissant bienveillance, absence de jugement et dignité.

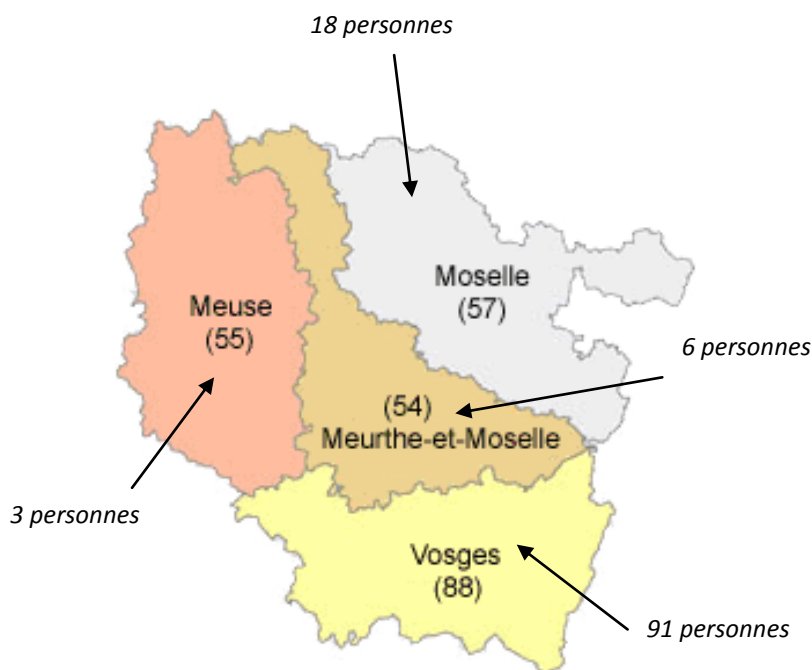
L'avenir n'est pas écrit, ni celui de l'association, ni celui de personnes accompagnées. Mais les outils dont nous nous dotons permettent d'appréhender cet avenir plus sereinement. Je pense en particulier aux formations à destination des accompagnateurs, auxquelles j'associe nos séances de relecture des pratiques.

Les outils, cependant, ne sont rien sans le militantisme qui nous anime. Je profite d'ailleurs de cette tribune pour saluer l'engagement de chacun des accompagnateurs de l'association. Notre action est une œuvre collective et pertinente. Que la lecture de ce rapport d'activités soit l'occasion de nourrir l'envie de chacun de continuer à y travailler, selon ses capacités.

Monique DEVOILLE
*Présidente de Solidarité
Paysans Lorraine*



Plus de 120 personnes accompagnées en 2017



En 2017, l'association a accompagné **121 personnes au sein de 80 exploitations**. Ces chiffres sont stables par rapport aux années précédentes.

Pour près de la moitié, il s'agit d'accompagnements démarrés en 2017.

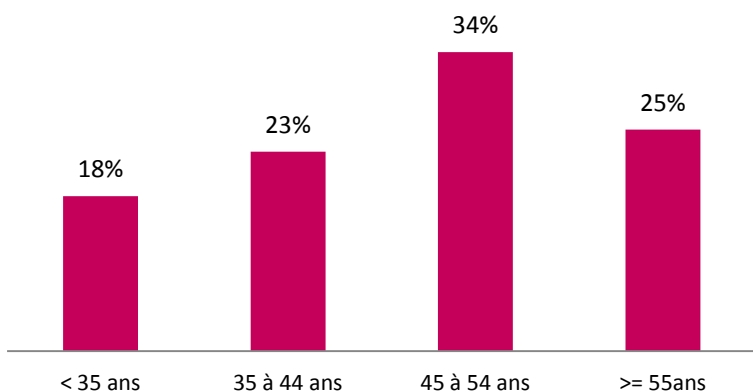
La proportion d'accompagnements auprès d'exploitants vosgiens est plus marquée que les années précédentes.

Deux accompagnements ont été réalisés hors territoire lorrain (sur des départements où aucune association Solidarité Paysans n'est active).

Les personnes accompagnées sont majoritairement des hommes : 2/3 d'hommes et 1/3 de femmes.

La moyenne d'âge des personnes accompagnées est de 46 ans. Leur répartition par classes d'âge est représentative de la situation globale des exploitants agricoles lorrains : plus de la moitié d'entre elles ont plus de 45 ans.

Âge des personnes accompagnées



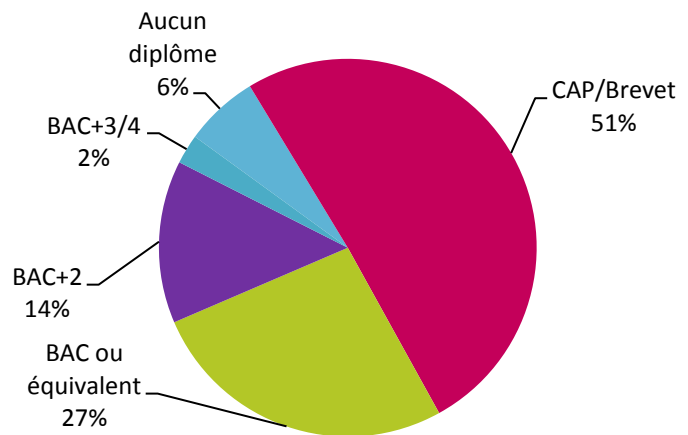
Les personnes accompagnées ont majoritairement le statut de chef d'exploitation.

La moitié des personnes accompagnées ont un niveau d'étude équivalent au Brevet. Elles sont 1/4 à avoir le niveau Bac.

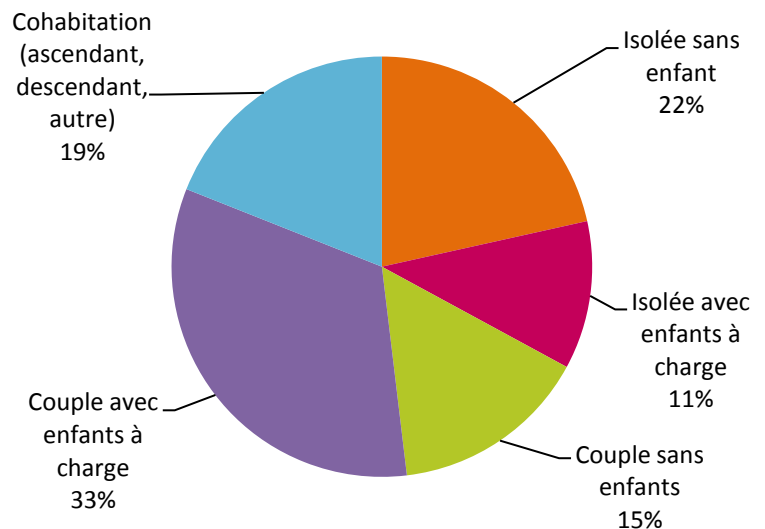
La **diversité des situations familiales** est à l'image des évolutions de la société française : une moitié des accompagnés vivent en couple. Nous rencontrons à proportion quasi égale des personnes isolées sans enfants à charge et des personnes vivant en situation de cohabitation avec des membres de leurs familles.

La diversité sociale des personnes accompagnées nous oblige à nous méfier des stéréotypes auxquels les agriculteurs sont assimilés. La prise en compte de la réalité de chaque situation est essentielle dans la démarche d'accompagnement.

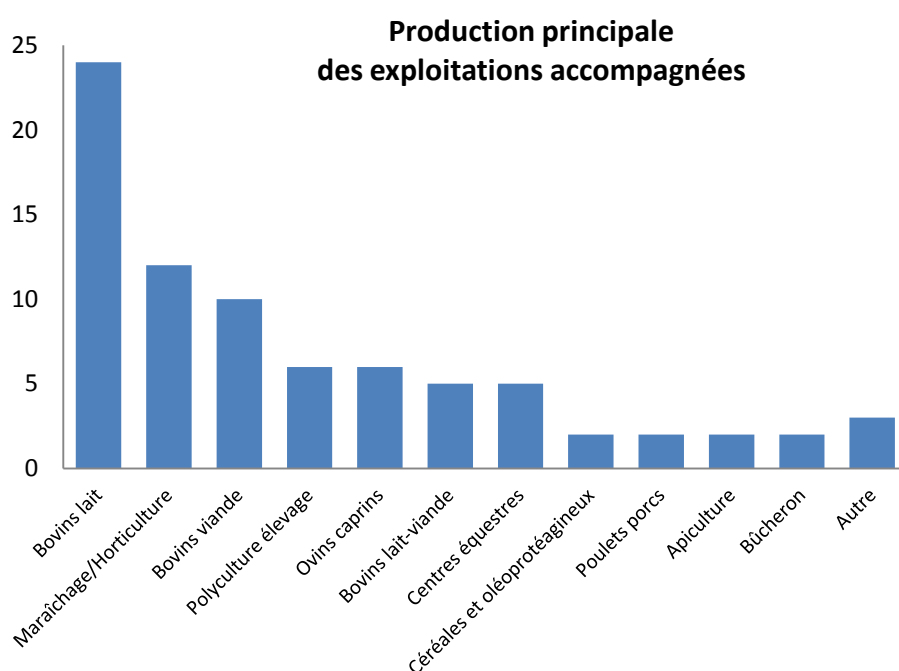
Niveau de formation des personnes accompagnées



Situation familiale des personnes accompagnées



Des exploitations tournées vers l'élevage et les activités de diversification

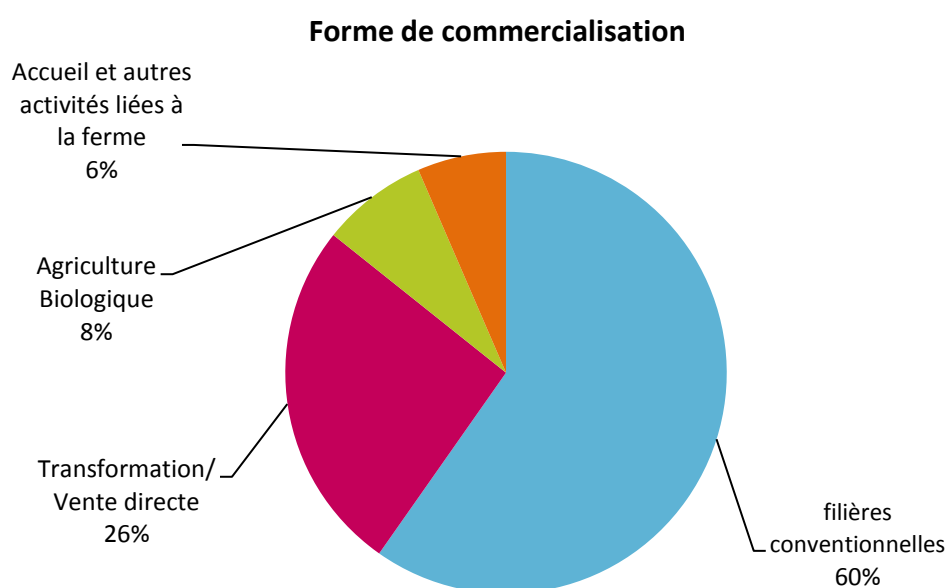


C'est l'activité d'élevage bovin (et surtout bovin laitier) qui est prédominante parmi les exploitations accompagnées. Inversement, la production céréalière est peu représentée dans notre échantillon, alors qu'elle est l'orientation d'1/4 des exploitations lorraines. Ce résultat, constaté chaque année, confirme la plus **grande fragilité des exploitations d'élevage**.

Plus surprenant (voire inquiétant), nous constatons une **part importante des exploitations orientées vers des activités de diversification** :

marâchage, horticulture, apiculture, etc. Il s'agit souvent d'exploitations dans lesquelles les fonctions de producteur, de transformateur et de commercial se cumulent.

Enfin, signalons une proportion non négligeable de centres équestres dans notre échantillon.



La SAU moyenne des exploitations que nous accompagnons est de 65 ha, contre une centaine d'hectares au niveau de toutes les exploitations lorraines. Cet écart est à mettre en relation avec la forte proportion d'activités de diversification, peu exigeantes en SAU.

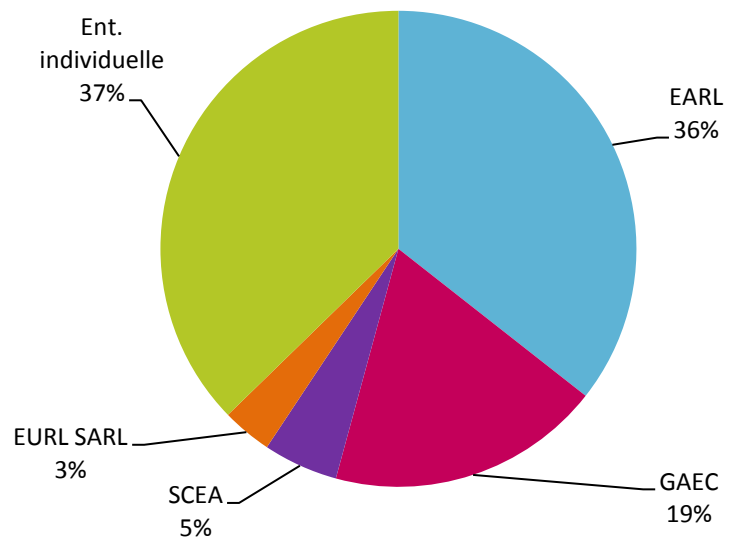
Surface Agricole Utile des exploitations accompagnées



Les **2/3 environ des exploitations accompagnées sont des sociétés**. Cela signifie que leurs gérants ont été en contact, au moins lors de leur installation, avec des juristes et des organismes para agricoles.

Un quart des exploitations qui sont accompagnées sont gérées par des personnes installées depuis moins de 10 ans.

Statut juridique des exploitations



Attentes exprimées et difficultés observées

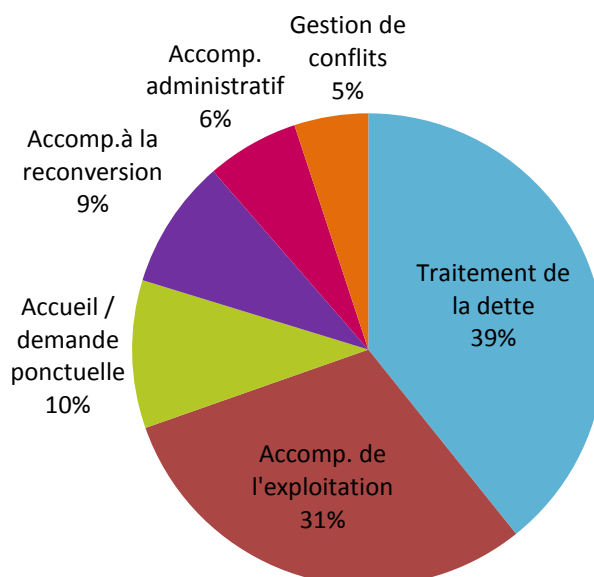
Sans surprise, les attentes initialement exprimées par les personnes accompagnées concernent en premier lieu des difficultés liées à une situation d'endettement. La demande consiste alors à **mettre un terme à l'asphyxie financière** qu'elles subissent.

Plus surprenant, dans 1/3 des cas, la demande est plus globale et se rapporte au **projet d'exploitation** dans son ensemble, par exemple : conforter une installation mal engagée, ou accompagner un changement de production.

Au-delà des attentes exprimées, les accompagnateurs constatent une pluralité des causes ayant abouti aux situations de difficulté. Et **ces causes agissent souvent en synergie** entre elles.

Certaines causes sont strictement professionnelles (investissement, technique) ; d'autres appartiennent à la sphère privée mais rejaillissent sur l'activité (santé physique ou psychologique). D'autres enfin sont à la croisée des sphères privées et professionnelles (capacité de gestion par exemple).

Attentes des exploitants accompagnés



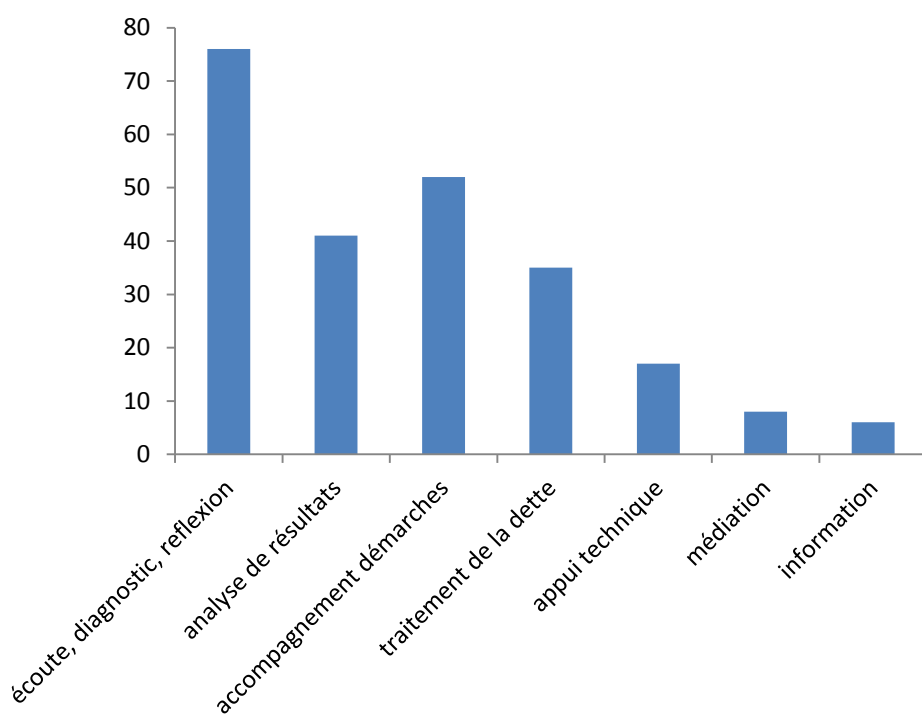
Causes des difficultés



Contenu des accompagnements

Au cours de l'année 2017, nous avons réalisé plus de **220 rencontres** d'accompagnement chez les accompagnés (de 1 à 8 par exploitation).

Activités réalisées dans le cadre des accompagnements



De façon quasi générale, tous les accompagnements comportent une phase d'écoute et de diagnostic partagé. Les **espaces de réflexion** qui sont ainsi proposés aux personnes accompagnées sont autant de moments rares dans le quotidien d'exploitants, qui sont souvent en relation avec des personnes elles-mêmes parties prenantes de leurs situations (prestataires, voisins, créanciers).

L'**analyse des résultats économiques** des exploitations est proposée systématiquement mais n'est réalisée que dans 1 cas sur 2.

Après l'écoute, ce sont les **appuis dans les démarches et les négociations** des dettes qui constituent l'essentiel de nos accompagnements. Les procédures collectives ne concernent qu'une douzaine d'exploitations accompagnées.

Devenir des accompagnements

Sur les 80 exploitations accompagnées, la moitié le sont toujours au début de l'année 2018.

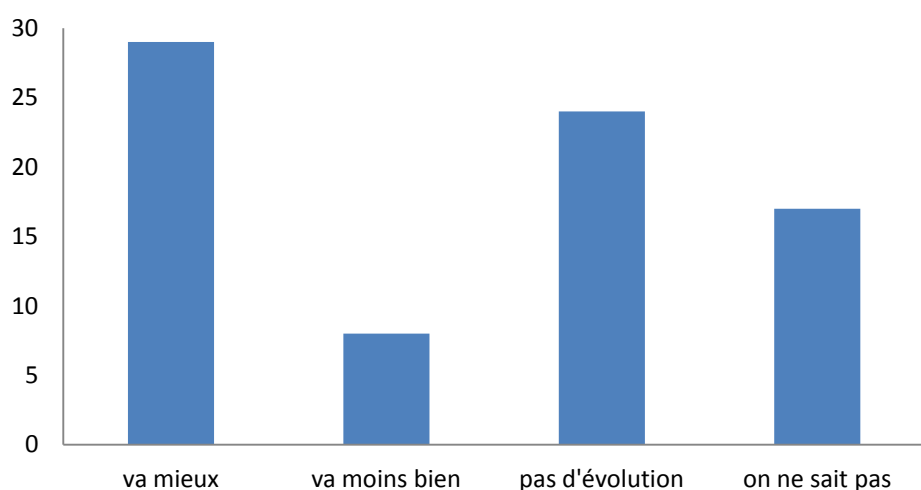
Un quart des accompagnements se poursuivent de façon ponctuelle.

Un dernier quart ont été arrêtés au cours de l'année (amélioration de la situation, décision des personnes, cessation d'activité). Nous avons enregistré 8 arrêts d'activité au cours de l'année 2017 (2 départs en retraite, 3 Liquidations), ce qui constitue un chiffre élevé par rapport aux années précédentes.

Par ailleurs, pour 11 exploitations, les personnes accompagnées disent subir leur statut d'exploitant agricole.

Dans le reste des cas, c'est-à-dire pour 61 exploitations sur 80, **les personnes accompagnées souhaitent rester exploitants agricoles.**

Evolution psychosociale des personnes accompagnées



Sur le plan psychosocial, les accompagnateurs constatent des évolutions contrastées : par rapport à leur situation au début de l'accompagnement, **1/3 des personnes semblent aller mieux** en fin d'année.

Mais pour 1/3 d'entre elles, nous n'avons pas constaté d'évolution. Pour une part importante d'entre elles, nous n'avons pas su évaluer leur évolution.

Les rencontres d'accompagnés

Solidarité Paysans Lorraine a proposé aux personnes accompagnées **trois cafés paroles** au cours de l'automne 2017 : 2 dans les Vosges, et 1 en Moselle. C'est la troisième année que nous organisons ce type de rencontres.

En 2017, la participation a été relativement peu élevée : 15 personnes ont répondu à notre invitation.

L'une de ces rencontres a été animée par Catherine BIAUDET, coach et sympathisante de l'association. Les deux autres ont été animées par un bénévole de l'association.



Les Règlements Amiables Judiciaires

En plus des accompagnements décrits plus haut, Solidarité Paysans Lorraine est ponctuellement sollicitée par les Tribunaux de Grande Instance d'Epinal, de Nancy et de Briey comme conciliateur dans le cadre de procédures de Règlement Amiable Judiciaire. L'objectif de la **conciliation** est d'obtenir un accord sur un échéancier de paiement pour une dette, cet accord devant être accepté par le créancier et le débiteur. En Lorraine, c'est souvent la MSA qui saisi les TGI pour mettre en place cette procédure.

En 2017, ce sont 6 conciliations qui ont ainsi été menées par des bénévoles de l'association.

Solidarité Paysans prend ce rôle au sérieux. En effet, en cas d'échec de conciliation, ou en cas de non respect de l'accord, le créancier est en droit de demander l'ouverture d'un Redressement Judiciaire, plus contraignant et plus coûteux pour le débiteur.

Avantages	Limites et inconvénients
<p>Rapide : maximum 5 mois entre l'ouverture de la procédure et la conclusion d'un accord.</p> <p>Peu onéreux : entre 500 et 800 € en Lorraine.</p> <p>Discret : pas de publication dans un journal d'annonce légales (sauf en cas de suspension des poursuites).</p> <p>Grande liberté dans la conclusion de l'accord.</p>	<p>Si la suspension des poursuites n'est pas demandée (elle l'est rarement en Lorraine), le débiteur n'est pas protégé pendant la négociation (ni les cautions d'ailleurs).</p> <p>Pas d'arrêt des intérêts, des pénalités ni des sanctions.</p> <p>Echelonnement de la dette au bon vouloir de chaque créancier.</p> <p>Dans la pratique, nous constatons qu'il n'est guère possible d'étaler une dette de cotisations sociales au-delà de 3 ans. De sorte que le RAJ n'est pas pertinent pour des dettes élevées.</p>

Avantages et inconvénients de la procédure de Règlement Amiable Judiciaire

Les partenariats « accompagnements »

Solidarité Paysans Lorraine est conventionnée depuis plusieurs années avec le **Conseil Départemental des Vosges** pour l'accompagnement d'exploitants agricoles **bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active** (RSA).

En dehors du fait que les personnes accompagnées dans le cadre de cette convention nous sont envoyées par les travailleurs sociaux du Département, nous appliquons à ces accompagnements les mêmes modalités qu'aux autres : confidentialité, neutralité, bienveillance.

Malgré tout, l'absence de demande initiale peut parfois constituer un frein à notre action. Le cas échéant, nous en discutons avec les intéressés.

La qualité de notre démarche auprès des exploitants en difficulté est appréciée par les responsables de l'insertion du Conseil Départemental.

Fin 2016, l'association a répondu à l'invitation de la Chambre d'Agriculture des Vosges en vue de participer aux **activités de la Cellule Réagir**. Des accompagnements ont été réalisés dans ce cadre nouveau pour nous, et à certains égards assez différents de celui que nous avons choisi :

- le passage en comité technique limite la notion de confidentialité ;
- le travail en binôme systématique avec l'association de gestion ou le conseiller bancaire met à mal notre impartialité ;
- l'implication des bénévoles n'est pas évidente.

Cette action, menée en 2017, a répondu à une situation d'urgence. L'association réfléchira aux évolutions qu'elle souhaite apporter à ce partenariat. D'autant que la demande semble moins prégnante en 2018 qu'en 2017.

Quoi qu'il en soit, ces deux partenariats confirment notre ancrage vosgien, et soulignent en creux la fragilité de notre implantation dans les autres départements lorrains.



L'équipe des accompagnateurs : formations et renouvellement

L'association a mis l'accent sur les relectures de pratiques. Trois rencontres de bénévoles ont été consacrées à ce sujet. Il s'agit de moments dédiés au **partage de situations d'accompagnement**. Ces rencontres constituent des temps d'écoute entre bénévoles et des temps de formation pratique. Ils sont animés par un bénévole de l'association.

Par ailleurs, quatre journées de **formation** à destination des accompagnateurs ont été organisées :

- 2 journées ont porté sur des thèmes techniques : **l'analyse de résultats comptables** et **le traitement de la dette** des personnes accompagnées. La première journée a été animée par Bénédicte Maliverney, conseillère de gestion du CEGAR. La seconde a été animée par nos soins ;
- 2 autres journées ont porté sur la relation d'aide. Elles ont été animées par Véronique MARTIN, formatrice professionnelle, et ont porté sur **l'Ecoute Centrée sur la Personne**.

Ces choix de formations témoignent du souci de la l'association de rester à la fois sur le terrain des réalités concrètes, tout en s'ouvrant à des techniques d'écoute permettant de mieux accompagner les exploitants qui nous font appel.

Le Conseil d'Administration a fait le choix de procéder à un nouveau **recrutement salarié** en vue de renforcer l'équipe d'accompagnateurs. C'est ainsi qu'une première salariée a été embauchée au 1^{er} septembre, à temps partiel. Cette personne nous a quittés en janvier 2018, et a été remplacée par Yannick JEANNET, toujours à temps partiel.

Le recrutement a aussi concerné les accompagnateurs **bénévoles** : les bénévoles meusiens ont poursuivi leur formation, et certains ont démarré un accompagnement. De même, un bénévole vosgien et une bénévole de Meurthe et Moselle ont rejoint l'équipe d'accompagnateurs.

L'adéquation géographique entre les besoins et l'offre d'accompagnement bénévole n'est pas toujours simple. Mais plus les bénévoles seront nombreux et formés, plus l'association sera forte.



L'endettement : ressenti et accompagnement

En janvier 2017, à la demande d'une étudiante de Science Po, l'association a organisé une dizaine d'entretiens avec des agriculteurs accompagnés. Les **entretiens** ont porté sur l'endettement toxique : origine de l'endettement, relations avec les créanciers, pression ressentie.

L'enquête a permis de faire ressortir quelques points importants à rappeler :

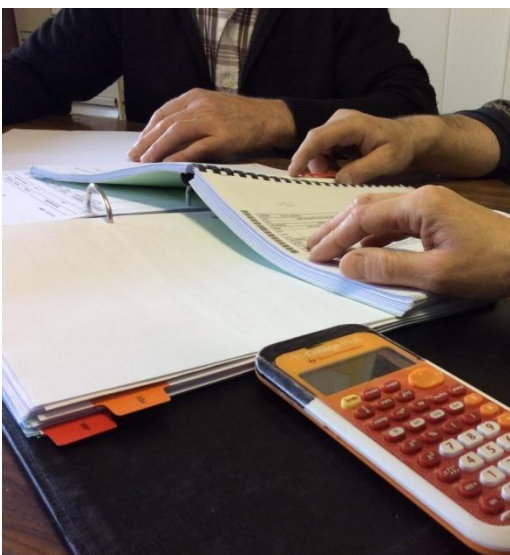
- les personnes concernées ont du mal à faire un récit clair des événements ayant conduit à leur situation de crise ;
- le refus d'un créancier (banque ou fournisseur) d'accorder une nouvelle avance de trésorerie peut être apprécié tantôt comme un geste positif, tantôt comme une trahison ;
- en situation d'endettement, la séparation entre le privé et le professionnel existe encore moins que d'habitude ;
- la séparation des rôles (technique et gestion) entre hommes et femmes ne facilite pas l'amélioration des situations ;
- enfin, l'isolement et la stigmatisation ressentis par les personnes endettées sont aussi impactants que les problèmes de trésorerie eux-mêmes.

Les accompagnateurs ont ensuite consacré une journée à ce même thème. L'objectif était de **capitaliser l'expérience** et le savoir faire de l'association au cours des accompagnements déjà réalisés.

Cette journée a abouti à la définition d'un **outil méthodologique** destiné aux accompagnateurs. Il formalise les étapes permettant d'aborder ce sujet :

- 1- connaître la dette de la personne accompagnée ;
- 2- en comprendre l'histoire ;
- 3- évaluer la capacité de l'exploitation à effectuer des remboursements ;
- 4- négocier avec les créanciers ;
- 5- le cas échéant, envisager une procédure collective.

Certaines de ces étapes devront être menées avec délicatesse : d'abord parce que les personnes sont peu habituées à discuter de ces sujets aussi globalement ; ensuite parce que ces questions contiennent en creux le thème des prélèvements privés (souvent mal connus), et qu'on touche là l'intimité des personnes.



Les démarches de notre commission «finances»

Les finances 2017 de l'association ont bénéficié du travail de recherche de financement mené par les bénévoles depuis plusieurs années. Heureuse coïncidence ou véritable et durable essor de nos recettes budgétaires ? Il est sans doute encore trop tôt pour le dire.

Le fait est que des démarches démarrées en 2015 auprès de bailleurs de fonds publics et privés ont abouti en 2017 (et particulièrement à la fin de l'année) à la signature d'accord de subventions pour les premiers et de dons pour les seconds.

En particulier, une convention de subvention a été signée avec le **Conseil Départemental de Moselle**. De même, le **Conseil Régional Grand Est** a finalement répondu à nos sollicitations (quoi qu'avec une certaine dose d'ambiguïté quant à l'engagement de l'association).

Du côté des mécénats privés, l'entreprise **KUHN** a retenu l'association Solidarité Paysans Lorraine en 2017 pour le partenariat caritatif qu'elle propose à ses salariés, et auquel elle participe elle-même.

L'association a également reçu des **dons** de personnes sensibles à la justesse de notre démarche.

Toutes ces recettes ne sont pas appelées à se renouveler automatiquement. Il n'est donc pas simple d'établir des prévisions. Pour autant, ces bons résultats 2017 nous encouragent, nous rassurent quant à la pertinence de nos recherches, et nous invitent à aborder l'avenir plus sereinement.



Notre action 2017 sur la communication

Quelques **articles** ont été réalisés à destination du public agricole et diffusés dans la presse spécialisée.

Nous avons également assuré la rédaction de notre **lettre semestrielle** diffusée aux adhérents, aux accompagnés et aux partenaires.

Au printemps dernier, Monique DEVOILLE a présenté l'association lors d'une **émission radio** sur Résonnance FM à la Bresse.

Nous avons renouvelé notre **plaquette** de présentation à destination du public agricole, en personnalisant la maquette réalisée par le réseau national Solidarité Paysans. La diffusion de cet outil reste à faire.

Enfin, nous avons effectué une action de sensibilisation **auprès de lycéens** en Bac Pro du CFR de Gugnécourt. Nous avons pour cela utilisé un support ludique mis au point par une association du réseau.

Mais nos ambitions, en termes d'actions de communication, étaient bien supérieures à ce bilan, honnête mais limité.

Une commission de 4 bénévoles avait d'ailleurs été mise en place au printemps dernier pour réfléchir et réaliser des actions de communication.

Le sujet n'est pas simple. Nous avons visiblement besoin d'en débattre, d'amener de la réflexion, et de définir des objectifs atteignables pour nous. Ça sera d'ailleurs le thème du débat de notre Assemblée Générale.

Mener des actions de communication est en effet indispensable ; nous en sommes convaincus. Reste à en **définir les modalités réalistes et efficaces**.



SOLIDARITE PAYSANS Grand Est

Le 27 septembre 2017, à Malzéville, en présence de M-Andrée BESSON (représentant SP National) a eu lieu l'**assemblée générale constitutive de SOLIDARITE PAYSANS GRAND EST**. Il s'agit de l'union des 3 associations : SP Alsace, SP Marne-Ardennes et SP Lorraine.

Cette constitution est le résultat d'un travail de concertation entre les 3 structures entamé depuis plusieurs mois. Elle fait suite également au démarrage des activités en Marne-Ardennes (en 2016) et en Alsace (printemps 2017). SP Lorraine a d'ailleurs animé une journée de formation à destination des bénévoles alsaciens et a participé à leur AG constituante.

L'objet de SOLIDARITE PAYSANS GRAND EST a été défini par ses membres : il s'agit de représenter les associations membres auprès des instances de la région Grand Est et d'effectuer les recherches de financement afférentes. Elle permettra, au cas par cas, des temps d'échanges d'informations entre les associations membres. Nous avons notamment échangé nos pratiques au sujet des recherches de financement.

Concrètement, c'est au nom de SOLIDARITE PAYSANS GRAND EST que les demandes de financement par la Région Grand Est seront maintenant menées.

Les dimensions de la région Grand Est sont telles qu'une collaboration plus opérationnelle ne semble pas réalisable, ni nécessaire, en l'état actuel des choses. Ponctuellement, des collaborations croisées seront possibles, comme la participation de SP Lorraine à la journée organisée par SP Marne-Ardennes sur le mal être des agriculteurs.

A noter que le principe d'une collaboration pour répondre aux demandes venues de départements du Grand Est non couverts par les associations actuelles (Aube et Haute-Marne) a également été retenu.



SP LORRAINE et le réseau national

SOLIDARITE PAYSANS LORRAINE appartient au réseau national SOLIDARITE PAYSANS.

L'intérêt d'un tel réseau est qu'il permet ponctuellement de résoudre des questions (administratives, juridiques) que nous ne pourrions solutionner tout seul. Les échanges ont lieu par Internet, mais aussi en direct, comme lors de l'AG du National à la quelle SP Lorraine a participé en mars dernier ; ou comme lors de la réunion de travail du passage en Lorraine d'une salariée et d'un membre du Conseil d'Administration de SP National.

En 2015, un **Groupement d'Employeurs** avait été créé à l'initiative du réseau. Solidarité Paysans Lorraine en est adhérent. Cela nous permet d'avoir recours aux services d'une **juriste spécialisée** en droit rural : nous lui faisons appel régulièrement dans le cadre de nos accompagnements.

Par ailleurs, toujours sur le thème juridique, des documents synthétiques ont été diffusés par le réseau national à destination des accompagnateurs : **guides pratiques des procédures collectives**, glossaire juridique, sociétés agricoles.

Par ailleurs, à l'automne 2017, le réseau national a initié une **action de mobilisation** à destination des députés. Il s'agissait d'alerter les députés au sujet de la proposition de loi d'orientation et de programmation pour le redressement de la justice. Concrètement, cette proposition visait à créer des Tribunaux des affaires économiques. Avec une telle loi, les exploitants agricoles en redressement ou en liquidation judiciaires ne bénéficieraient plus des spécificités actuelles ; entre autres, ils auraient affaire à des juges issus de la profession agricole ; et la notion d'année culturale serait abandonnée.

L'association lorraine a donc écrit aux députés locaux. Deux rencontres ont eu lieu, dont une avec le député des Vosges M. VIRY, très attentif à notre argumentation. En l'état actuel des choses, il semble que le projet de loi soit gelé.

Enfin, signalons le travail initié par le réseau sur le mal-être des agriculteurs.



Nos perspectives 2018

Le chantier

« **communication** » est sans aucun doute le plus important des défis que l'association aura à relever dans les mois à venir.

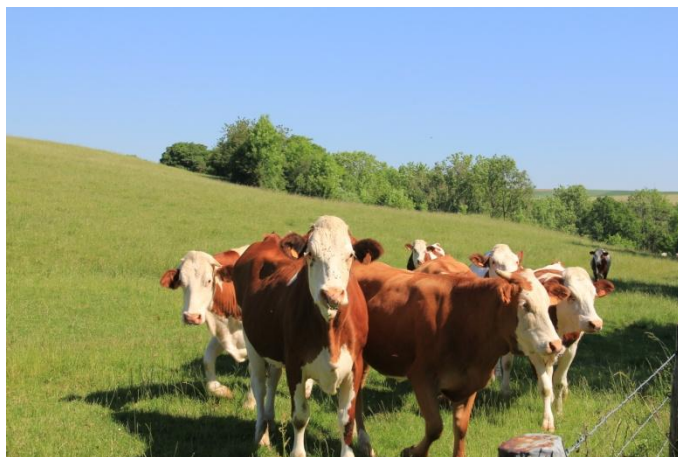
Nous aurons l'occasion d'y travailler au cours du débat de notre AG. A n'en pas douter, ce sujet sera aussi abordé lors de notre rencontre du 4 avril consacrée à notre **projet associatif**. Lors de cette rencontre, nous tâcherons de définir les orientations à donner à notre action pour les années à venir. Nous y identifierons nos priorités, notamment en termes de formations et de relations avec les partenaires institutionnels.

Une autre action programmée pour 2018 concerne la création d'un **outil de sensibilisation** à la **comptabilité/gestion**, à destination des personnes accompagnées. C'est une jeune et nouvelle bénévoles de l'association qui porte ce projet.

Enfin, l'association gardera le souci de recruter de nouveaux bénévoles.

Pour toutes ces démarches à venir, nous continuerons de cultiver un bon esprit de groupe, une action militante et organisée, le respect entre nous, et le partage de valeurs communes. Autant d'ingrédients qui contribuent à renforcer l'association.

Nous remercions chaleureusement toutes celles et tous ceux qui, par leur engagement ou leur soutien financier, nous permettent d'accompagner les exploitants agricoles qui nous font appel.





*« Il y a d'abord Totoche, le dieu de la bêtise.
Il y a Merzavka, le dieu des vérités absolues.
Il y a aussi Filoche, le dieu de la petitesse et des préjugés.
Et il y a d'autres dieux, plus insidieux et plus masqués.
C'est de ma lutte avec eux que je veux faire ici le récit.
J'ai voulu disputer, à ces dieux absurdes et ivres de leur puissance, la possession du monde ; et rendre la terre à ceux qui l'habitent de leur courage et de leur amour. »*

Romain GARY
La Promesse de l'Aube

**Solidarité
PAYSANS**

LORRAINE

Avec le soutien de :



et de nombreuses communes rurales :

- Cheniménil
- Denipaire
- Dompierre
- Fignevelle
- Gugney
- Hurbache
- Regney
- Saint Vallier
- Tendon
- ...

Solidarité Paysans Lorraine est membre du réseau :

